



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 11 mars 2014 à 19 h 40, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

R1403-043

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 40 par le maire Jonathan Lapierre.

R1403-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Nomination des membres des comités consultatifs locaux
 - 7.1.2 Nomination d'un maire suppléant pour le mois de mars 2014
 - 7.1.3 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 203 – Attribution de contrat – Fourniture de carburant
 - 7.1.4 Appui à Société canadienne du cancer – Avril *Mois de la Jonquille*
 - 7.1.5 Semaine québécoise des adultes en formation – Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

- 7.1.6 Autorisation de signature – Acquisition d'immeuble du gouvernement fédéral – Lot 5 472 127
- 7.2 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.2.1 Autorisation de signature – Entente pour le transport en vrac effectué lors de contrat octroyé par la Municipalité
- 7.3 Réglementation municipale
 - 7.3.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 2006-01 sur la citation de monuments historiques pour ajouter à la liste des monuments reconnus par la Municipalité, l'aréna Wendell-Chiasson – Village de Cap-aux-Meules
 - 7.3.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-10 de construction de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.3.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-13 de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.3.4 Adoption des projets de règlements modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13
 - 7.3.5 Adoption du Règlement n° 2014-03 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014
 - 7.3.6 Adoption d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.3.7 Dépôt du registre – Règlement n° 2014-01 décrétant une dépense d'immobilisation relative à l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$
- 8. Affaires diverses : - Approbation du budget d'honoraires – Projet de raccordement des puits d'eau potable – Secteur de Havre-aux-Maisons
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1403-045

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 11 février 2014.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

N1403-046

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

R1403-047

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 30 janvier au 27 février 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 503 690,05 \$.

N1403-048

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1403-049

Nomination des membres des comités consultatifs locaux

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales le 3 novembre dernier et les changements survenus au sein du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 2006-03 constituant des comités consultatifs locaux et déterminant leurs règles de régie interne;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour les membres du conseil municipal de constituer de tels comités, ceci en vue de les aider à rencontrer efficacement leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

sur la proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver la liste ci-jointe des personnes nommées au sein des divers comités consultatifs locaux de la Municipalité.

Village de Cap-aux-Meules

M. Charles Couturier
M. Marc Gallant
Mme Geneviève Joyal
M. Jean-Yves Lapierre
M. Christian Arsénault, personne ressource
M. Sébastien Cummings, personne ressource

Village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Claude Bourgeois,
Mme Marilyn Couturier,
Mme Majorie Lapierre,
M. Donald Leblanc,
Mme Maryse Lapierre, personne ressource

Village de L'Étang-du-Nord

Mme Jeanne Bourgeois
M. Jacques Brodeur
M. Émile Cyr
M. Mario Déraspe
M. Robert Cyr, personne ressource
M. Louis-Philippe Leblanc, personne ressource

Village de Fatima

Mme Aurélienne Aucoin
M. Gaston Bourque
M. Ghislain Cummings
M. Marc-Édouard Nadeau
M. André Cyr, personne ressource
M. Arthur Décoste, personne ressource



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

Village de Havre-aux-Maisons

M. Benoit Arseneau
M. Donald Boudreau
Mme Chantal Cyr
M. Louis Fournier
Mme Lucie Arseneau, personne ressource
M. Guillaume Turbide, personne ressource

Village de Grande-Entrée

Mme Sonia Boudreau
M. Mario Cyr
Mme Nadine Cyr
M. Augustin Déraspe
M. André St-Onge, personne ressource
M. Robert St-Onge, personne ressource

R1403-050

Nomination d'un maire suppléant – Mars 2014

CONSIDÉRANT QU' en novembre dernier, le conseil a désigné le conseiller Roger Chevarie comme maire suppléant pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU' en l'absence de celui-ci, il y a lieu de désigner un remplaçant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert, Germain Leblanc, soit nommé à titre de maire suppléant pour le mois de mars 2014.

R1403-051

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 203 – Attribution de contrat – Fourniture de carburant

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 203, sur invitation, lancé par la Municipalité le 27 février 2014 relativement à la fourniture de carburant;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues, lesquelles sont les suivantes :

Soumissionnaires		Remise / litre
D.S.L. Auto inc. (IHA)	<i>Essence régulière</i>	1.15 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	1.15 ¢ / litre
Garage R. Bourgeois (IHA)	<i>Essence régulière</i>	2.25 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	2.25 ¢ / litre
Madeleine Automobiles enr. (EDN)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4.00 ¢ / litre
Les Entreprises Rilathes inc. (CAM)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4.00 ¢ / litre
Garage Central (HAM)	<i>Essence régulière</i>	3.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	3.00 ¢ / litre
Station-service Jeannot Miousse inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4.00 ¢ / litre
Fatima Station service (FAT)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	2.00 ¢ / litre



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au document d'appel d'offres concernant les conditions d'attribution de contrat par secteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter les soumissions déposées par :

- Garage R. Bourgeois – L'Île-du-Havre-Aubert
- Madeleine Automobiles enr. – L'Étang-du-Nord
- Les Entreprises Rilathes inc. – Cap-aux-Meules
- Garage Central – Havre-aux-Maisons
- Station-service Jeannot Miousse inc. – Fatima

et de rejeter les soumissions déposées par :

- D.S.L. Auto inc. – L'Île-du-Havre-Aubert
- Fatima Station service – Fatima

R1403-052

Appui à Société canadienne du cancer – Avril Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du *Mois de la Jonquille*, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le *Mois de la Jonquille* fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de décréter le mois d'avril *Mois de la Jonquille*;

que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

R1403-053

Semaine québécoise des adultes en formation – Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), met en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, afin d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'engager le conseil municipal à favoriser et soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

de contribuer à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la *Semaine québécoise des*



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

R1403-054

Autorisation de signature – Acquisition d’immeuble du gouvernement fédéral – Lot 5 472 127

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à la Municipalité la possibilité d’acquérir un immeuble connu et désigné comme étant la partie terrestre du lot 5 472 127 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l’analyse de cette proposition et la recommandation favorable faite par le Service d’urbanisme relativement à l’acquisition de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser ce terrain à des fins de stationnement au bénéfice des usagers du site historique de La Grave;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

que la Municipalité signifie à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada son intérêt à se porter acquéreur de l’immeuble constituant l’ancien chemin du quai de Havre-Aubert étant connu comme la partie terrestre du lot 5 472 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière des Îles-de-la-Madeleine;

que la Municipalité s’engage à acquérir l’immeuble dans son état environnemental actuel pour la somme de 1 \$;

que la Municipalité s’engage à utiliser l’immeuble à des fins publiques pour les cinq prochaines années;

que le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la promesse d’achat rédigée à cette fin ainsi que tout document concernant l’acquisition de cet immeuble.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1403-055

Autorisation de signature – Entente pour le transport en vrac effectué lors de contrat octroyé par la Municipalité

CONSIDÉRANT la demande faite par les camionneurs artisans des Îles pour que la Municipalité utilise, au moment de l’exécution de contrat par un entrepreneur, les services de camionnage en vrac;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, à l'instar du ministère des Transports du Québec, de conclure une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à la signature d'une entente pour le transport en vrac avec les Camionneurs artisans – sous-poste des Îles.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1403-056

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 2006-01 sur la citation de monuments historiques pour ajouter à la liste des monuments reconnus par la Municipalité, l'aréna Wendell-Chiasson – Village de Cap-aux-Meules

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2006-01 sur la citation de monuments historiques pour ajouter à la liste des monuments reconnus par la Municipalité, l'aréna Wendell-Chiasson situé dans le village de Cap-aux-Meules.

R1403-057

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-10 de construction de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2010-10 de construction de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1403-058

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-13 de dérogations mineures de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Léon Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2010-13 de dérogations mineures de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1403-059

Adoption des projets de règlements modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage, d'un règlement de construction et d'un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ces règlements;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste en l'adoption de projets de règlements conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement n° 2014-04 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, L'Étang-du-Nord, Fatima, et Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions du règlement de zonage.
- Projet de règlement n° 2014-05 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de construction n° 2010-10 en amendant les dispositions relatives à l'apparence et à la forme des bâtiments.
- Projet de règlement n° 2014-06 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13 en apportant des changements à la procédure requise.

de soumettre ces projets de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation et de faire publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.

R1403-060

Adoption du Règlement n° 2014-03 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2013 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

d'adopter le présent règlement portant le numéro 2014-03, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2014 comme suit, à savoir :

PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

1.1 TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation ¹	Taxe sur les immeubles non résidentiels
Tous les secteurs	0,6890	0,0239

¹

Générale	0,5974
Service de police	0,0828
Amélioration réseau routier	0,0088
Total taxes sur la valeur foncière :	0,6890

1.2 TAXES SPÉCIALES POUR LES SERVICES DE LA DETTE

1.2.1 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert

Pour l'année 2014, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – L'Île-du-Havre-Aubert				
Aqueduc		Égouts		Autres - Fonctionnement
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	
	85,00 \$	0,0048	165,00 \$	

1.2.2 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de L'Étang-du-Nord

Pour l'année 2014, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de L'Étang-du-Nord, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – L'Étang-du-Nord				
Aqueduc		Égouts		Frontage/ mètre
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	
	40,00 \$	0,0102	125,00 \$	0,9560 \$



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

1.2.3 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Cap-aux-Meules

Pour l'année 2014, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Cap-aux-Meules, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – Cap-aux-Meules				
Aqueduc		Égouts		Autres dettes
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	
0,0582		0,0125		0,0047 \$

1.2.4 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Fatima

Pour l'année 2014, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Fatima, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette - Fatima						
Secteur	Aqueduc		Égouts			
	Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	Frontage / mètre	Branche- ment
Fatima	0,0016	90,00 \$	0,0202	137,50 \$		105,00 \$
Grand-Ruisseau				225,00 \$	1,084 \$	
Les Caps				170,00 \$	1,3483 \$	

1.2.5 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons

Pour l'année 2014, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – Havre-aux-Maisons				
Aqueduc		Égouts		
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	Frontage / mètre
0,0232	21,00 \$	0,0243	165,00 \$	0,9398 \$



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

1.2.6 Autres compensations sectorielles pour services de la dette

Secteur	Description	Unité	Frontage / mètre
Immeubles situés en bordure du chemin Cap-Chat (L'Étang-du-Nord) (Réf. : règlement n° 2009-05)	Pavage	87 \$	1,14 \$
Immeubles situés en bordure des chemins Forest et Lapierre (L'Étang-du-Nord) (Réf. : règlement n° 2009-05)	Pavage	259 \$	1,51 \$
Immeubles situés en bordure du chemin de la Pointe-des-Canots (Réf. : règlement n° 2010-19)	Prolongement aqueduc	1044 \$	

1.3 TARIFICATION POUR FONCTIONNEMENT – AQUEDUC ET ÉGOUT

1.3.1 Aqueduc et égouts

Pour l'année 2014, la valeur d'une unité, telle que déterminée par les règlements numéros 2002-13 (service d'aqueduc) et 2002-14 (service d'égout), est fixée comme suit :

Secteur	Service d'aqueduc			Service d'égouts		
	Fonctionnement			Fonctionnement		
	Unité - 1 ^{er} et 2 ^e logement	Unité - 3 ^e logement et plus	Taxe au compteur par m ³	Unité 1 ^{er} et 2 ^e logement	Unité 3 ^e logement et plus	Rejets industriels
Tous les secteurs	155 \$	116,25 \$	0,59 \$	190 \$	142,50 \$	2200 \$ /1000 m ²

Secteur	Service d'aqueduc	Service d'égouts
	Fonctionnement	Fonctionnement
	Service saisonnier aqueduc	Service saisonnier égout
Tous les secteurs	50 % du coût de base pour le 1 ^{er} et 2 ^e unité de logement	50 % du coût de base pour le 1 ^{er} et 2 ^e unité de logement

PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

2.1 AUTRES TARIFICATIONS

Catégorie	Type	Coût
Licence de chien	Par chien	20,00 \$ / année
		6,00 \$ /3 mois
	Maximum chenil	300,00 \$ / année



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

Main-d'œuvre pour travaux municipaux facturés	de l'heure	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration.
Utilisation de borne-fontaine	Par événement	55,00 \$

Permis de construction	Coût
Résidentiel	100,00 \$/unité de logement
Commercial, industriel, institutionnel et récréatif	200,00 \$
Bâtiment agricole	100,00 \$
Bâtiment secondaire	50,00 \$
Permis de modification, rénovation, déménagement, démolition	
Résidentiel	50,00 \$
Commercial, industriel et institutionnel	100,00 \$
Bâtiment agricole	50,00 \$
Bâtiment secondaire	25,00 \$
Permis de lotissement	
Par lot	25,00 \$
Tout certificat d'occupation ou d'autorisation	
Certificat	25,00 \$

2.2 FRAIS DE BASE POUR RACCORDEMENT – BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Frais de base	Coût
Frais de base pour nouveau branchement aqueduc (tuyau de ¾ po)	910 \$
Frais de base pour nouveau branchement aqueduc (tuyau de 1 po)	960 \$
Frais de base pour nouveau branchement aqueduc (tuyau de 2 po)	1700 \$
Frais de base pour nouveau branchement égouts	1175 \$
Frais complémentaires de raccordement - aqueduc	80 \$
Frais complémentaires de raccordement - égouts	80 \$
Réfection du pavage lors de travaux de raccordement	120 \$ / m ²

PARTIE 3 VENTE DE PIÈCES OU AUTRES OBJETS

Le coût des matériaux d'aqueduc, d'égouts ou de voirie sont fixés en fonction des frais réellement encourus plus une majoration de 25 % pour couvrir les frais administratifs.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

PARTIE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

R1403-061

Adoption d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit adopter par règlement son code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi prévoit également la présentation de ce projet de règlement lors d'une séance ordinaire du conseil et la publication d'un avis préalablement à l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter un premier projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1403-062

Dépôt du registre – Règlement n° 2014-01 décrétant une dépense d'immobilisation relative à l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 3 mars 2014 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N° de résolution
ou annotation

la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2014-01 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

AFFAIRES DIVERSES

R1403-063

Approbation du budget d'honoraires – Projet de raccordement des puits d'eau potable – Secteur de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres n° 176, lancé le 30 juillet dernier, le conseil a retenu les services professionnels de la firme Roche ltée relativement à la surveillance de travaux de construction en eau potable liés à la mise en service de deux puits et leur raccordement au réseau de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de prévoir un budget supplémentaire pour les honoraires attribuables à ce projet et qu'une estimation détaillée a été déposée à cet effet le 27 février 2014 par la firme Roche;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil approuve les prévisions d'honoraires professionnels présentées par la firme Roche ltée comme suit :

Description		Facturation	Montant
1. Surveillance des travaux			
a) Surveillance de bureau			
	Honoraires	Horaire	15 480,00 \$
	Déboursés	Réel 5 %	200,00 \$
	Sous-total		15 680,00 \$
b) Surveillance chantier			
	Honoraires	Horaire	15 170,00 \$
	Déboursés	Réel 5 %	1 020,60 \$
	Sous-total		16 190,60 \$
2. Coordination, préparation, négociation			
	Honoraires	Horaire	1 020,00 \$
	Sous-total		1 020,00 \$
3. Mise en service des équipements			
	Honoraires	Horaire	15 762,50 \$
	Déboursés	Réel 5 %	3 832,50 \$
	Sous-total		19 595,00 \$
	Honoraires	Horaire	6 330,00 \$
	Sous-total		6 330,00 \$
Budget total			58 815,60 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

N1403-064

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Le conseil prend acte du dépôt d'un document constituant une requête accompagnée d'une pétition signée par 1263 signataires demandant :
 - 1) L'inscription des numéros de lots au lieu des noms et prénoms des propriétaires lors de la publication dans l'hebdomadaire « *Le Radar* », en mai prochain, des avis de vente pour non-paiement de taxes;
 - 2) d'entreprendre des démarches auprès du futur ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et autres instances gouvernementales pour bonifier les lois de sorte à éviter la publication du nom des propriétaires lors de tels avis.
- ❖ Interrogation sur le fait que les avis de vente pour non-paiement de taxes soient publiés dans *Le Radar* plutôt que dans *L'Info-municipale*
- ❖ Accès menant au rivage – Demande est faite pour que le conseil permette au gens, notamment les kayakistes, d'utiliser la décente située au bout du chemin Philippe-Thorne du village de Fatima
- ❖ Budget – Taux d'augmentation de taxes foncières adopté cette année
- ❖ Liste des membres des comités consultatifs locaux – Publication sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'une description de leur rôle
- ❖ Précision demandée quant à la procédure relative à l'inscription d'un point à l'ordre du jour lors d'une assemblée publique du conseil.

R1403-065

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Germain Leblanc, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 38.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier